

Arrondissement  
de VerviersProvince  
de Liège

Séance du 19 octobre 2015

Direction générale  
RESS. NAT. ENV.

28 OCT. 2015

27463

Présents:

Bourgmestre: M. Wimmer;

Echevins : MM. Duyckaerts, Austen, Ladry et Mme Schmit ;

Président du C.P.A.S. : M. Scheen ;

Directeur général: M. Mairlot.

Agent traitant :  
L. Timmermans

**Objet : Projets de plans de gestion par district hydrographique et projets de plans de gestion des risques d'inondation et rapports d'incidences sur l'environnement s'y rapportant. Décision.**

Le Collège communal,

Vu les lettres du 13 août 2015 et du 18 septembre 2015 relatives aux projets de Plans de Gestion par District Hydrographique et des projets de Plans de Gestion des Risques d'Inondation ainsi qu'aux rapports d'incidences sur l'environnement s'y rapportant;

Vu le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) pour le district hydrographique de la Meuse en Wallonie;

Considérant qu'il s'agit d'un plan élaboré par la Wallonie pour gérer et réduire les risques dus aux inondations dans la partie wallonne du district hydrographique international de la Meuse conformément aux obligations de la Directive 2007/60/CE;

Vu les projets des deuxièmes Plans de Gestion par District Hydrographique internationaux de la Meuse et de la Seine;

Vu les rapports d'incidences sur l'environnement des projets susdits;

Considérant que les Plans de Gestion par District Hydrographique font suite aux premiers plans adoptés par la Wallonie en juin 2013 suite à la transposition de la Directive-cadre sur l'Eau dont l'objectif est la protection, l'amélioration et la restauration des masses d'eau de surface, des masses d'eau souterraine et des zones protégées;

Considérant que des améliorations de la qualité des eaux des rivières et des nappes souterraines ont été constatées mais que l'objectif de "bon état" ne sera probablement pas atteint à la fin de l'année 2015;

Considérant que la Commune de Plombières est membre de l'ASBL "Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents";

Considérant que des représentants de l'ASBL ont participé aux tables rondes des PGRI organisés en 2014; que des remarques ont été formulées lors de ces réunions dans le cadre de l'élaboration du PGRI;

Considérant la complexité et l'ampleur des documents soumis à l'enquête et le délai relativement limité pour prendre connaissance du dossier de manière approfondie;

Considérant que 3 éléments relatifs à la Commune sont repris dans les plans à savoir le calage d'une anse d'érosion en rive gauche de la Gueule menaçant la voirie communale adjacente à La Calamine et entretien de la ripisylve, la réfection du barrage du moulin Pickertz et des berges érodées en amont sur la Gueule ainsi que la démolition et la reconstruction du pont de Schimper et l'aménagement des berges attenantes de la Gueule;

Considérant qu'un de ces éléments a été réalisé et que les autres sont prévus budgétairement ; que pour le surplus un suivi est en cours, notamment concernant les berges de la Gueule et la réfection du moulin "Schimper";

Considérant qu'aucune remarque ou observation relative aux plans n'est encore parvenue jusqu'à ce jour auprès de nos services; que l'enquête publique se terminera seulement le 8 janvier 2016;

Considérant que la Commune est membre de plusieurs associations publiques spécialisées dans le domaine de l'eau (Asbl Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents, AIDE, SWDE, SPGE, CILE...); que ces associations sont également, pour la plupart, informées dans ce cadre et peuvent dès lors aussi émettre des avis autorisés dans le cadre de l'enquête publique;  
Considérant que pour les éléments ne concernant pas directement la commune, le Collège communal ne souhaite pas émettre d'avis à ce stade de la procédure;  
En conséquence de quoi, le Collège communal décide à l'unanimité, sous réserve de tout autre élément d'information dont il n'a pas connaissance à ce stade de la procédure, de ne pas émettre d'avis.

Par le Collège :

Le Directeur général,  
F. MAIROT

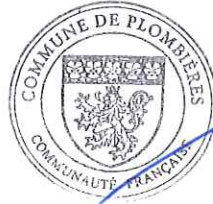
Pour extrait conforme, Plombières le  
Le Directeur général,

Le Bourgmestre,  
T. WIMMER

Le Bourgmestre,

19 OCT. 2015

F. MAIROT



T. WIMMER.